



**DEPARTEMENT**  
MEUSE  
**ARRONDISSEMENT**  
COMMERCY

Canton de DIEUE SUR MEUSE

**Commune de LEVONCOURT**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

Des délibérations du Conseil Municipal du 21 avril 2023

Le 21 avril 2023 à 19 H 00, le Conseil Municipal étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Marie-Pierre VERDUN, Maire.

Etaient présents : DAILLY Sylvie, JACQUEMET Jean-Pierre, JACQUEMET Stéphane, JACQUEMIN Jérémy, THIRION Aline, VERDUN Marie-Pierre, WILLIE Annick

Il a été procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du comité.

Mme Sylvie DAILLY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**OBJET** : SUBVENTION 2023 – ASSOCIATION AU FIL DE L'AIRE (DCM 16/2023)

- Vu le travail de l'association AU FIL DE L'AIRE pour maintenir des activités dans le secteur de Pierrefitte-sur-Aire ;
- Vu l'engagement des bénévoles pour le maintien de la bibliothèque de Pierrefitte-sur-Aire ;
- Vu l'engagement des bénévoles pour assurer des spectacles et des animations dans les villages aux alentours de Pierrefitte-sur-Aire ;
- Vu le budget 2023 ;

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'association AU FIL DE L'AIRE afin de participer au financement de ses actions 2023.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 150 € à l'association AU FIL DE L'AIRE.

Le rapport moral et le rapport financier devront être remis à la commune de LEVONCOURT dans un délai de six mois après versement de la subvention.

Par 7 voix pour, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'allouer une subvention de 150 € à l'association AU FIL DE L'AIRE.

Date de la convocation : 11 04 2023

Nombre de membres : 07  
Nombre de présents : 07  
Nombre de votants : 07

Certifiée exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission en  
Préfecture le 9 mai 2023 et de la  
Publication le 9 mai 2023

Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme,

Le Maire,

